

IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR LES REVENUS DE 2022

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2023

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis



2D-DOC

PARENT CAROLINE
14 RUE PIERRE JOIGNEAUX
21200 BEAUNE

Vos références

Numéro fiscal (C) : 1341297580252

Référence du document : 23 B5 2978303 19
Adresse d'imposition au 01/01/2023 :
14 RUE PIERRE JOIGNEAUX
21200 BEAUNE

Numéro FIP 210 10 83 6983437789 4
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 03/05/2023


Somme qu'il vous reste à payer

394,00 €

Cette somme vous sera prélevée à compter de
septembre 2023 selon un échéancier qui vous sera
précisé sur votre avis d'impôt.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 88 351
Nombre de parts : 2.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

IMPÔT SUR LE REVENU

Détail des revenus

	Déclar. 1			Total
Salaires.....	88023			
Prime de partage de la valeur non exonérée.....	0			
Total des salaires et assimilés ²	88023			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 8802			
Pensions alimentaires perçues.....	4800			
Abattement spécial de 10%.....	- 480			
Salaires, pensions, rentes nets.....	83541			83541

Revenus perçus par le foyer fiscal

Revenus fonciers nets.....				915
----------------------------	--	--	--	-----

Revenu brut global.....

CSG déductible.....				- 77
---------------------	--	--	--	------

Revenu imposable.....

Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	1272
----------------------------------	------	-------	---------	------

Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				* 15587
--	--	--	--	---------

Impôt avant réductions d'impôt.....				15587
-------------------------------------	--	--	--	-------

REDUCTIONS D'IMPÔT ¹⁵

	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	1		
Montant de la réduction d'impôt.....			61	
Dons aux oeuvres.....	20	20	13	
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 74

Impôt proportionnel.....				+ 163
--------------------------	--	--	--	-------

Impôt total avant crédits d'impôt.....				15676
---	--	--	--	--------------

CREDITS D'IMPÔT, IMPUTATIONS

	Montant déclaré	Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	163	163	- 163

Suite en page suivante >>>

RÉSIDENCE EXCLUSIVE

RÉSIDENCE ALTERNÉE

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
C	T	1							2.0

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

>>> Suite de votre avis

Emploi salarié à domicile.....	4756		4756	
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 2378

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....				13135
---	--	--	--	-------

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Détail des revenus

Revenus fonciers nets ⁴⁵		CSG - CRDS	PREL SOL	
BASE IMPOSABLE.....		915	915	
Taux de l'imposition		9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....		89	69	

Total des prélèvements sociaux nets.....				158
---	--	--	--	------------

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2023.....				62
--	--	--	--	----

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :				13135
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :.....				- 13921
Acomptes prélevés en 2022 sur votre compte bancaire :.....				- 172
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :.....				+ 1386

Solde d'impôt sur les revenus 2022 :.....				428
--	--	--	--	------------

Suite en page suivante >>>

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

>>> Suite de votre avis

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³:

Acomptes prélevés en 2022 sur votre compte bancaire :.....

Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....

Solde des prélèvements sociaux 2022 ⁵³:

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER.....

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵.....

Reports sur les années suivantes

Pertes de l'année 2022 résultant de la cession de valeurs mobilières reportables sur les 10 années suivantes.....

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹.....

Revenus exonérés

Prime de partage de la valeur.....

Prime de partage de la valeur.....

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Plafond total de 2021.....

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

Plafond calculé sur les revenus de 2022.....

Suite en page suivante >>>

CSG-CRDS	PSOL
89	69
- 108	- 84
- 19	- 15
	- 34

394

88351

432

1272

	Déclar. 1
Déclarée	3000
Nette	2700

Déclar. 1
30753

Enfant(1)

	8143	0
+	7301	+ 0
+	8604	+ 0
+	8192	+ 4114

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

>>> Suite de votre avis

Plafond pour les cotisations versées en 2023.....

= 32240

= 4114

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition.....

15,44%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus

de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition.....

41,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée

du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022

les revenus déclarés de votre foyer fiscal.